

Présidence de : M. Aymeric ROBIN

Secrétaire de Séance : M. Romain MERVILLE (DOUCHY-LES-MINES)

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 88

Nombre de conseillers communautaires présents ou représentés : 84

Membres présents : 70

M. Patrick KOWALCZYK (ABSCON) - Conseiller communautaire, Mme Christine NELAIN (ABSCON) - Conseillère communautaire, M. Michel BLAISE (BELLAING) - Conseiller communautaire, M. Ludovic ZIENTEK (BOUCHAIN) - Conseiller communautaire, Mme Any BROWERS (BOUCHAIN) - Conseillère communautaire, Mme Véronique LEROY (BOUSIGNIES) - Conseillère communautaire, M. Christophe PANNIER (BRUILLE-SAINT-AMAND) - Vice-Président, M. Waldemar DOMIN (CHÂTEAU-L'ABBAYE) - Conseiller communautaire, Mme Anne-Lise DUFOR-TONINI (DENAIN) - Vice-Présidente, M. David AUDIN (DENAIN) - Conseiller communautaire, M. Bernard BIREMBAUT (DENAIN) - Conseiller communautaire, Mme Annie DENIS (DENAIN) - Conseillère communautaire, M. Yannick ANDRZEJCZAK (DENAIN) - Conseiller communautaire, Mme Valérie CARTA (DENAIN) - Conseillère communautaire, Mme Michèle DANDOIS (DENAIN) - Conseillère communautaire, M. Michel VÉNIAT (DOUCHY-LES-MINES) - Conseiller communautaire, Mme Alexandra PULLIAT (DOUCHY-LESMINES) - Conseillère communautaire, M. Romain MERVILLE (DOUCHY-LES-MINES) - Conseiller communautaire, Mme Régine GUILAIN (DOUCHY-LES-MINES) - Conseillère communautaire, M. Francis WOJTOWICZ (DOUCHY-LES-MINES) - Conseiller communautaire, M. Bruno SALIGOT (ESCAUDAIN) - Vice-Président, Mme Annick TRIUX (ESCAUDAIN) - Conseillère communautaire, M. Ali BENAMARA (ESCAUDAIN) - Conseiller communautaire, Mme Sylvie SCHUTT (ESCAUDAIN) - Conseillère communautaire, Mme Catherine MERCIER (ESCAUDAIN) - Conseillère communautaire, Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE (ESCAUTPONT) - Conseillère communautaire, M. Daniel HERLAUD (ESCAUTPONT) - Conseiller communautaire, M. Bernard LEBRUN-VANDERMOUTEN (FLINES-LEZ-MORTAGNE) - Conseiller communautaire, M. André DESMEDT (HASNON) - Conseiller communautaire, Mme Catherine DERONNE (HASNON) - Conseillère communautaire, M. Jean-François DELATTRE (HASPRES) - Vice-Président, M. Bruno RACZKIEWICZ (HAULCHIN) - Conseiller communautaire, M. Jean-Paul RYCKELYNCK (HAVELUY) - Vice-Président, Mme Stéphanie HUGUES (HELESMES) - Conseillère communautaire, M. Jean-Paul COMYN (HERIN) - Conseiller communautaire, M. Eric BLONDIAUX (LA SENTINELLE) - Conseiller communautaire, M. Jean-Claude MESSENGER (LECELLES) - Vice-Président, M. Jean-Michel DENHEZ (LIEU-SAINTAMAND) - Conseiller communautaire, Mme Dalila DUWEZ-GUESMIA (LOURCHES) - Vice-Présidente, M. Didier GREGOR (LOURCHES) - Conseiller communautaire, M. Jean-Marie TONDEUR (MARQUETTE-EN-OSTREVANT) - Conseiller communautaire, M. Gérald THURU (MILLONFOSSE) - Conseiller communautaire, M. Pascal JEAN (NEUVILLE-SUR-ESCAUT) - Vice-Président, M. Jacques DUBOIS (NIVELLE) - Conseiller communautaire, M. Daniel SAUVAGE (NOYELLES-SUR-SELLE) - Conseiller communautaire, M. Bruno LEJEUNE (OISY) - Conseiller communautaire, M. Aymeric ROBIN (RAISMES) - Président, Mme Sylvia POTIER (RAISMES) - Conseillère communautaire, Mme Micheline WANNEPAIN (RAISMES) - Conseillère communautaire, M. Eric WARMOES (RAISMES) - Conseiller communautaire, M. Charles LEMOINE (ROEULX) - Conseiller communautaire, Mme Nathalie COLIN (ROSULT) - Vice-Présidente, Mme Anne-Sophie GHESQUIERE (RUMEGIES) - Conseillère communautaire, Mme Noura ATMANI (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Conseillère communautaire, M. Jean-Marc MONDINO (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Vice-Président, Mme Hélène DA SILVA-COLLIER (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Conseillère communautaire, M. Didier LEGRAIN (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Conseiller communautaire, Mme Pascale TEITE (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Conseillère communautaire, M. Jean-Michel MICHALAK (SARS-ET-ROSIERES) - Vice-Président, M. Jean-Noël BROQUET (THUN-SAINT-AMAND) - Vice-Président, M. Dominique SAVARY (TRITH-SAINT-LÉGER) - Conseiller communautaire, Mme Malika YAHIAOUI (TRITH-SAINT-LÉGER) - Conseillère communautaire, M. Christophe VANHERSECKER (TRITH-SAINT-LÉGER) - Conseiller communautaire, M. Salvatore CASTIGLIONE (WALLERS) - Vice-Président, Mme Laurence

SZYMONIAK-ROLAIN (WALLERS) - Conseillère communautaire, M. Bernard CARON (WALLERS) Conseiller communautaire, Mme Annie AVE-DELATTRE (WASNES-AU-BAC) - Conseillère communautaire, M. Jacques DELCROIX (WAVRECHAIN-SOUS-DENAIN) - Conseiller communautaire, M. André LEPRETRE (WAVRECHAIN-SOUS-FAULX) - Conseiller communautaire, Mme Stéphanie WATTIEZ (THIANT) - Conseillère communautaire

Mme Catherine DERONNE (HASNON) est arrivée à 19h04 pendant la présentation du Projet de Territoire et a pris part à la discussion et au vote à toutes les délibérations ;

Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE (ESCAUTPONT) a quitté la séance à 20h22. Elle n'a pas pris part à la discussion et au vote à compter de la délibération n°23/025.

Membres absents excusés avant donné pouvoir : 14

M. Claude REGNIEZ (AVESNES-LE-SEC) a donné pouvoir à M. Daniel SAUVAGE (NOYELLES-SURSELLE), Mme Carole LELEU (BRILLON) a donné pouvoir à M. Jean-Michel MICHALAK (SARS-ETROSIERES), Mme Stéphanie CARPENTIER-BORTOLOTTI (DENAIN) a donné pouvoir à M. Bernard BIREMBAUT (DENAIN), Mme Marie-Jeanne LASSELIN (HERIN) a donné pouvoir à M. Jean-Paul COMYN (HERIN), M. Arnaud BAVAY (HORDAIN) a donné pouvoir à M. Jean-Michel DENHEZ (LIEUSAIN-AMAND), M. Ludovic AIGUIER (MASTAIN) a donné pouvoir à M. Christophe PANNIER (BRUILLE-SAINT-AMAND), M. Nicolas BOUCHEZ (MAULDE) a donné pouvoir à M. Bernard LEBRUN-VANDERMOUTEN (FLINES-LEZ-MORTAGNE), M. Michel QUIÉVY (MORTAGNE-DUNORD) a donné pouvoir à M. Aymeric ROBIN (RAISMES), M. Patrick TRIFI (RAISMES) a donné pouvoir à Mme Sylvia POTIER (RAISMES), Mme Marie-Josée PAILLOUSSE-PIREZ (RAISMES) a donné pouvoir à M. Eric WARMOES (RAISMES), Mme Isabelle DENIZON-ZAWIEJA (ROEULX) a donné pouvoir à M. Charles LEMOINE (ROEULX), M. Patrick DUFOUR (SAINT-AMAND-LES-EAUX) a donné pouvoir à Mme Pascale TEITE (SAINT-AMAND-LES-EAUX), Mme Cécile GRASSO-NOWAK (SAINT-AMAND-LES-EAUX) a donné pouvoir à Mme Noura ATMANI (SAINT-AMAND-LES-EAUX), M. Fabien ROUSSEL (SAINT-AMAND-LES-EAUX) a donné pouvoir à Mme Hélène DA SILVA-COLLIER (SAINT-AMAND-LES-EAUX)

Membres absents excusés : 4

M. Youssouf FEDDAL (DENAIN), M. Joshua HOCHART (Denain), M. Eddy ZDZIECH (RAISMES), M. Eric RENAUD (SAINT-AMAND-LES-EAUX)

INTERVENTIONS ORALES

Projet de territoire : Présentation du scénario réaliste à un horizon de 20 ans.

Par le Bureau d'Etude Antony

Cf. Annexe 1

Bande Annonce du film 'Paysans, du Ciel à la Terre'

Association 'Les Quatre Elements Production'

<https://www.paysansducielalaterre.fr/>

Présentation de l'étude 'aide à la définition de la stratégie numérique'

Par le Bureau d'Etudes TACTIS

Cf. Annexe 2

DÉLIBÉRATIONS

23/020 Approbation du Procès-Verbal du précédent Conseil communautaire

Sans remarques sur le document qui a été transmis, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver le procès-verbal du Conseil Communautaire du 12 décembre 2022.

Adoptée à l'unanimité

23/021	Aide à l'acquisition de vélos et trottinettes à destination des habitants de La Porte du Hainaut pour l'année 2023
---------------	---

La LOM, Loi d'Orientation des Mobilités transforme en profondeur la politique des mobilités, avec un objectif simple : Une mobilité du quotidien, à la fois facilitée, moins coûteuse, moins carbonée et qui s'inscrit en cohérence avec l'offre de transport du territoire.

Aujourd'hui, sur La Porte du Hainaut et partout en France, la voiture individuelle et l'autosolisme est le mode de déplacement majoritaire, notamment pour les trajets Domicile-Travail.

Au regard de l'urgence environnementale et climatique, il apparaît nécessaire de s'orienter vers des mobilités moins carbonées et plus responsables.

Aussi, afin de favoriser le report modal, un schéma des itinéraires doux a été adopté par le Conseil le 20 septembre 2021. Celui-ci permettra l'aménagement d'itinéraires cyclables et la création d'un maillage du territoire.

Parallèlement, lors du Conseil Communautaire du 18 septembre 2021, a été adoptée la mise en place d'un dispositif d'aide à l'acquisition d'un Vélo à Assistance Electrique (VAE), d'un vélo classique neuf ou d'occasion, d'une trottinette électrique neuve.

Mis en place à partir du 1^{er} janvier 2022 sur une enveloppe financière de 100 000 € et abondé de 100 000 € supplémentaires le 27 juin 2022, ce dispositif aura permis d'accorder près de 1 000 aides sur une enveloppe financière de 195 677 €. Près de 1 000 foyers ont ainsi pu bénéficier de cette prime.

Et notamment aux habitants de toutes les communes, Denain en tête avec 167 dossiers suivis de Saint-Amand-les-Eaux, 132, de Trith-Saint-Léger, 49 et de Raismes avec 46 dossiers traités. La forte proportion de Denain s'explique en partie par le complément (50% du prix du véhicule) versé par la commune et sous condition de bénéficier de la prime CAPH.

La répartition du type de véhicule peut elle aussi s'expliquer. Cette aide à l'acquisition a participé à l'achat de 46 % de Vélo à Assistance Electrique, à 19% pour un vélo classique et à 35% pour des trottinettes électriques. Nombreux ont été les dossiers d'aide pour l'acquisition d'un VAE sur le bassin de Saint-Amand-les-Eaux alors que les aides à l'acquisition de trottinettes ont été fortement sollicitées sur le bassin de Denain. Sur le Bassin de vie de Denain cela peut notamment s'expliquer par un réseau de transport en commun conséquent. La trottinette apparaît utile pour parcourir le ou les derniers kilomètres et favorise ainsi la multimodalité. Sur le bassin de vie de Saint-Amand-les-Eaux, moins bien desservi en transport en commun et dont le territoire fait partie du Parc Naturel Régional, le vélo a été plus sollicité.

Concernant l'équité Femme/Homme, l'aide a bénéficié à près de 54% aux femmes et à 46% aux hommes. 52 dossiers ont bénéficié de l'aide bonifiée pour achat simultané d'équipements de sécurité.

Au regard de ces informations et du succès de cette aide à l'acquisition, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver la reconduction, à compter du 1^{er} mars 2023, du dispositif d'aide à l'acquisition de vélos et trottinettes selon les modalités présentées ci-dessus et reprises ci-dessous, pour l'année 2023.

Conditions d'octroi

- ✓ Le demande d'aide à l'acquisition doit être déposée par une personne majeure domiciliée sur l'une des 46 communes de la Communauté de la Porte du Hainaut
- ✓ Cette aide est proposée aux personnes de plus de 16 ans domiciliées sur l'une des 46 communes de la Communauté de la Porte du Hainaut
- ✓ Elle n'est pas soumise à condition de ressources
- ✓ Elle est cumulable avec l'aide de l'Etat
- ✓ Elle est cumulable avec l'aide de la commune (située sur le territoire de la CAPH) qui aurait éventuellement mise en place une aide financière à l'acquisition
- ✓ Elle est limitée à une par foyer. Elle ne peut être octroyée si le même foyer en a déjà bénéficié en 2022
- ✓ Pour un achat effectué entre le 1er mars et le 31 décembre dans la limite de l'enveloppe financière dédiée
- ✓ L'achat doit être réalisé chez un professionnel de l'Arrondissement de Valenciennes (sur présentation de facture acquittée et d'un certificat obligatoire d'homologation)
- ✓ Le bénéficiaire pourra bénéficier d'un bonus de 20 euros s'il fait l'achat simultanément d'équipement de sécurité (casque, éclairage complémentaire, cadenas Antivol en U de type 3 à minima, gilet réfléchissant) d'un montant supérieur à 20 euros. Ces achats devront apparaître sur la même facture que le vélo ou la trottinette et au même nom de l'acheteur.
- ✓ Cette demande d'aide devra être accompagnée d'un engagement écrit stipulant que le demandeur s'engage à ne pas revendre le vélo ou la trottinette.

La mobilisation de l'aide est possible pour l'acquisition d'un véhicule adulte parmi ceux listés ci-après :

- ✓ Vélo classique adulte (pliant ou non ; Vélo de course et VTT exclu) : neuf ou d'occasion - Vélo à assistance électrique adulte (pliant ou non ; vélo de course et VTT exclu) : neuf ou occasion équipée de batterie sans plomb - Vélo 2 ou 3 roues à assistance électrique type vélo cargo pour transport enfant/achats de proximité : neuf ou d'occasion - Trottinette électrique adulte (hors draisienne) : neuve uniquement équipée de batterie sans plomb.
- ✓ Tout autre véhicule, y compris les véhicules de déplacement pour personne en situation de difficulté de mobilité ne rentrent pas dans le dispositif de La Porte du Hainaut. A noter que l'Etat prévoit une aide spécifique à l'acquisition de véhicule adapté à l'attention des personnes en situation de handicap, hors champ des politiques de mobilité.

Concernant les vélos à assistance électrique, ils doivent avoir les caractéristiques suivantes :

- ✓ Ne pas utiliser de batterie au plomb
- ✓ Être un cycle à pédalage assisté au sens de l'article R.311-1 du code de la route (cycle équipé d'un moteur auxiliaire électrique d'une puissance nominale continue maximale de 0.25 kw dont l'alimentation est réduite progressivement et finalement interrompue

lorsque le véhicule atteint une vitesse de 25 km/h, ou plus tôt si le cycliste arrête de pédaler) – Ce cycle devra bénéficier d'un certificat d'homologation ainsi que d'un numéro d'identification (marquage type BICICODE obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2021)

- ✓ Les trottinettes électriques ne devront pas dépasser une vitesse de 25 km/h et bénéficier obligatoirement d'un certificat d'homologation

Conformément à la loi LOM et afin de lutter contre les vols, le recel et la revente illicite des bicyclettes, les vélos neufs et d'occasion devront obligatoirement être marqués.

Modalités d'octroi et d'attribution

- ✓ Le dossier devra être déposé complet et conforme dans les 3 mois suivants l'acquisition du véhicule pour un achat effectué à partir du 1^{er} mars 2023 et au maximum jusqu'au 31 décembre 2023 dernier délai et dans la limite des crédits alloués pour cette opération
- ✓ La demande ne pourra être traitée qu'une fois le dossier vérifié complet. Tout dossier incomplet ne pourra être traité
- ✓ Le dossier devra être déposé de manière dématérialisée sur le site internet de La Porte du Hainaut et via un lien dédié (en cours de construction)
- ✓ Les demandes d'aide seront traitées dans l'ordre où elles auront été réceptionnées
- ✓ L'aide ne sera être versée que pour un seul véhicule par foyer fiscal. Elle est non renouvelable, non rétroactive. Un même foyer fiscal ne peut bénéficier plusieurs fois de ce dispositif d'aide.

Composition du dossier de demande d'aide

Il comprendra :

- ✓ Le formulaire de demande d'aide dûment complété
- ✓ L'attestation sur l'honneur signée
- ✓ Ainsi que les documents suivants :
 - Copie de la pièce d'identité du demandeur en cours de validité (l'identité du demandeur devant être la même que celle indiquée sur la facture d'achat).
 - Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'un fournisseur d'énergie, de téléphone...).
 - Le certificat d'homologation
 - Une facture présentant les caractéristiques du véhicule avec mention acquittée au nom du demandeur.

Il est rappelé que le détournement de l'aide notamment en cas d'achat pour revente est qualifié d'abus de confiance et rend son auteur passible des sanctions prévues par l'article 314-1 du code pénal. Toute déclaration frauduleuse ou mensongère est sanctionnée par les articles 313-1 et 441-6 du code pénal.

- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

23/022 Mise en œuvre du schéma cyclable - Ajustement de l'intérêt communautaire

La Porte du Hainaut poursuit sa politique de transition écologique et sociale et souhaite amplifier sa politique de transition énergétique en développant des mobilités douces ou actives qui s'inscrivent dans une démarche globale et s'intègre au Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Le schéma cyclable contribue à la réduction de l'usage de la voiture et à la décarbonation du territoire. L'usage du vélo participe au maintien de la santé en favorisant l'activité physique en luttant ainsi contre la sédentarité. La mobilité active et l'usage du vélo participent également à l'inclusion sociale.

La Porte du Hainaut a mis en place un Schéma Intercommunal des itinéraires doux ambitieux. Il porte sur la réalisation ou le confortement de près de 367 kms de voies cyclables ou mixtes. Les 46 communes de La Porte du Hainaut sont concernées par ce déploiement d'intention.

Afin de déployer ce schéma sous maîtrise d'ouvrage communautaire des axes structurants, il convient de modifier l'intérêt communautaire quant à la compétence 'Voirie' de La Porte du Hainaut.

Le Conseil Communautaire décide :

- de reconnaître d'intérêt communautaire les travaux de création, d'aménagement et l'entretien de voies et cheminements dédiés aux déplacements non motorisés, piétons et cyclables nécessaires à une continuité des itinéraires communautaires doux et structurants suivants :
 - Véloroute de la Scarpe longeant la Scarpe avec sa liaison vers la Belgique,
 - Véloroute du Paris-Roubaix,
 - Véloroute du Bassin Minier,
 - Véloroute de l'Escaut,
 - Véloroute au fil de l'eau, qui traverse ponctuellement l'extrémité sud du territoire,
 - Véloroute de la forêt de Mormal.
- d'acter que, sur chaque tronçon, l'exercice de la compétence ne prendra effet qu'à compter du démarrage des opérations d'aménagements programmées.
- d'acter que restent à charge des communes, en agglomération, au titre des pouvoirs du maire, les opérations visant à assurer la sûreté et la commodité de passage, et notamment le balayage, le déneigement des tronçons concernés.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes juridiques et comptables nécessaires à la bonne exécution de ces opérations.

Adoptée à l'unanimité

23/023	Convention de partenariat avec ENEDIS concernant l'accompagnement à l'aménagement du territoire et à l'électromobilité en lien avec la transition énergétique
---------------	--

Enedis est le gestionnaire du Réseau Public de Distribution d'Electricité, concessionnaire de ce réseau. Aussi, dans le cadre de la transition énergétique, Enedis et La Porte du Hainaut souhaitent collaborer d'une façon nouvelle, dynamique, souple et innovante articulée autour de grandes thématiques autour de 5 axes prioritaires :

- o L'accompagnement de la transition énergétique par l'aide à une meilleure consommation,
- o Le développement et la planification de la production d'électricité renouvelable,
- o Le développement de la mobilité électrique,
- o L'accompagnement des projets d'aménagement et d'urbanisme,
- o L'accompagnement pour offrir un service public de qualité.

Chaque axe fera l'objet d'une convention spécifique, pour en détailler le contenu.

Aujourd'hui, la convention globale est proposée pour une durée de trois ans. Elle prévoit sur son axe prioritaire n°3, le développement de la mobilité électrique.

A ce titre, ENEDIS accompagnera le lancement d'une étude de préfiguration en vue potentiellement de réaliser un Schéma Directeur pour les Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (SDIRVE) qui définira les priorités de l'action des autorités locales afin de parvenir à une offre de recharge suffisante pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables pour le trafic local et le trafic de transit.

Une deuxième convention relative aux modalités de collaboration pour l'élaboration de l'étude de préfiguration du Schéma Directeur pour les Infrastructures de Recharges pour Véhicules Electriques (SDIRVE) sera ensuite prévue.

Le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver la convention de partenariat avec ENEDIS pour une durée de trois ans.
- d'approuver la convention bipartite relative aux modalités de collaboration avec ENEDIS pour la durée de l'étude de préfiguration d'un SDIRVE.

Adoptée à la majorité
83 voix POUR
1 voix CONTRE (Jean-François DELATTRE, Haspres)

23/024 Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA) : Adhésion et désignation d'un représentant de la CAPH

Le CEREMA est un établissement public à la fois national et local, doté d'un savoir-faire transversal, de compétences pluridisciplinaires et d'un fort potentiel d'innovation et de recherche. Ce dernier intervient auprès de l'Etat pour le compte des collectivités sur des missions en ingénierie de deuxième niveau (assistance à maîtrise d'ouvrage, expertises, méthodologie...).

La gouvernance et le mode de contractualisation avec le CEREMA évoluent. Cela va permettre aux collectivités d'exercer un contrôle et de prendre activement part à la vie et aux activités du CEREMA.

Le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver l'adhésion de La Porte du Hainaut auprès du CEREMA (Centre d'Etudes et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement), pour une période initiale courant jusqu'au 31 décembre de la quatrième année pleine d'adhésion (31 décembre 2027), puis renouvelable annuellement par tacite reconduction.
- d'approuver pour la durée d'adhésion, le versement au CEREMA de la cotisation annuelle fixée à un montant de 2 000 €.
A noter que compte tenu d'une adhésion en cours d'année, la cotisation pour l'année 2023 fera l'objet d'un abattement de 50 % sur le montant issu du barème applicable en année pleine.
- de désigner M. Aymeric ROBIN comme représentant de La Porte du Hainaut au CEREMA.

Adoptée à l'unanimité

23/025 Lutte contre l'Habitat Indigne (LHI): Mise en œuvre des outils du "Permis de Louer" (Loi Alur) : Modification des périmètres d'intervention pour la commune d'Abscon et de Lourches

Par deux délibérations en date du 17 juin 2019, La Porte du Hainaut a déployé sur 11 communes de son territoire les outils du permis de louer à savoir :

- l'Autorisation Préalable de Mise en Location,
- la Déclaration de Mise en Location
- et l'Autorisation Préalable de Diviser.

Par cette délibération, il s'agit ici d'ajuster après 3 années de mise en œuvre de ces outils, le périmètre d'application de l'Autorisation Préalable de Mise en Location sur les communes d'Abscon et de Lourches. Cela implique qu'à l'intérieur de ces périmètres, un propriétaire bailleur privé devra demander l'autorisation à l'Agglomération avant de procéder à la location de son bien. Ce nouveau périmètre entrera en vigueur 6 mois à compter de la date de publication de la présente délibération soit courant août 2023. Ce délai permettra aux communes et à l'agglomération de communiquer auprès des bailleurs sur ces modifications.

Le Conseil Communautaire décide :

- de valider les modifications de périmètres de l'Autorisation Préalable de Mise en Location, de la Déclaration de Mise en Location pour les communes d'Abscon et de Lourches, à savoir, de modifier l'article 3 dénommé « Périmètre et outils d'intervention », de la délibération du Conseil Communautaire n°20/131 en date du 16 novembre 2020, comme suit :

3/ Périmétres et outils d'intervention :

Pour Abscon :

- APLM : rue Emile Zola, rue Jules Guesde, place Général de Gaulle, rue Henri Durre, rue Jean Jaurès, rue Sergent Degallaix, rue Henri Decamps, rue Blanqui, Chemin des Charbonniers,
- DML : Toute la commune (Hors périmètre APLM),
- APD : Toute la commune.

Pour Louches :

- APLM : rue Jean Jaurès, rue Léon Gambetta, rue Carnot, rue Jules Guesde, rue Gustave Delory, rue Anatole France, rue Pascal, rue Socrate, rue Henri Durre, rue Blanqui, rue Danton, rue Pasteur, rue Mirabeau, rue Albert Cousin, rue Waldeck Rousseau, rue Ernest Copin.,
- DML : toute la commune (Hors périmètre APLM),
- APD : toute la commune.

- d'acter la date de mise en œuvre de ces nouveaux périmètres à 6 mois à compter de la date de publication de la présente délibération.
- de confirmer que les autres dispositions des délibérations du Conseil Communautaire n°19/150 et 20/131 restent inchangées.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Rappel des périmètres par communes en fonction du dispositif

COMMUNES	APLM	DML	APD
ABSCON	Chemin des Charbonniers, Rue Blanqui, Rue Emile Zola, Rue Henri Decamps, Rue Jean Jaurès, Rue Jules Guesde, Place du Général De Gaulle, Rue Sergent Degallaix, Rue Henri Durre		
DENAIN	<p>Quartier du Centre/ Vieux Denain : Rue du Maréchal Villars (n°21 au n°36 ; n°45 au n°143 ; n°161 au n°225 ; n°38 au n°152 ; n°172 au n°202), Rue du Président Salvador Allende, Rue Taffin, Rue Jules Mousseron (numéros impairs en totalité ; n°14 au n°28 ; n°64 au n°74), Rue Mangoval, Rue Lazare Bernard (numéros pairs en totalité ; n°1 au n°53 ; n°81 au n°85), Place Gambetta, Rue Rémy Duquesnoy, Rue Henri Barbusse, Rue Ernestine, Rue Edouard Vallant, Rue Désandrouin, Rue Roger Salengro, Rue Jean Jaurès (n°1 au n°101bis ; n°2 au n°69), Rue du Maréchal Leclerc (n°1 au n°157 ; n°2 au n°126), Rue Charles Fourier, Rue Scheurer Kestner, Rue Ludovic Tranieux (n°13 au n°137 ; n°2 au n°16 ; n°22 au n°150), Rue Joseph Duysburgh (n°1 au n°53 ; n°67 au n°113 ; n°2 au n°48 ; n°72 au n°130B), Rue de la Paix (n°33 au n°55 ; n°2 au n°6 ; n°18 au n°42), Rue de l'Enghien, Rue Victor Hugo, Rue du Crinquet, Rue Pierre Nève (n°1 au n°605 ; n°2 au n°560), Rue Paul-Elie Casanova (n°1 au n°65 ; n°2 au n°74), Place Wilson, Rue de la Pyramide (n°1 au n°60), Rue Emile Zola, Rue du moulin, Rue de l'Abreuvoir, Rue Marcel Fontaine, Rue de fenêles, Allée du stade</p> <p>Quartier du Nouveau Monde: Rue Pierre Bériot (n°12 au n°164 ; n°27bis au n°99), Rue Merheim, Rue Dussoubs, Rue Emile Bastly, Rue Lebrat, Rue du Quartier Renard, Impasse Jorion, Quartier Moura, Impasse Moura, Impasse Thierry, Impasse Thierry prolongée, Impasse Germain, Rue Arthur Brunet (n°417 au n°917 ; n°416 au n°740), Rue du Couvent, Rue Jean-Jacques Rousseau (n°1 à n°7 ; n°8 à n°10), Place Pierre Baudin, Rue Victor Noir (n°1 à n°5 ; n°2 à n°20), Rue Pasteur, Rue Voltaire (n°1 à n°41)</p>	TOUTE LA COMMUNE (HORS SECTEUR APLM)	TOUTE LA COMMUNE
ESCAUDAIN	Rue Ledru Rollin, Rue Camille Desmoulins, Rue Pierre Bérégozov, Impasse Denfert, Rochereau, Rue Marceau, Rue de Marceau, Place Blanqui, Rue Blanqui, Rue Barbes, Rue Voltaire, Rue Henri Durre, Rue Jean Jaurès, Rue Jean Jaurès, Cour Jean Jaurès, Rue Louis Blanc, Avenue Jules Guesde, Rue Danton, Rue Danton, Impasse des Familles (Danton), Rue Victor Hugo, Rue Félicien Joly, Rue du 8 mai 1945, Place Condorcet, Place Gambetta, Rue de Gambetta, Rue Paul Bert, Rue Jean Crombez, Rue Jules Féillon, Rue Jules Pritau, Rue Joseph Delattre, Rue Emile Bastly, Rue de Bouchaën, Cité Lera, Rue Louis Pergaud, Rue Marcel Sembat, Allée Mariotte, Allée Buffon, Allée Bernard Patisy, Allée Léopold Pralon, Allée Gaston Couade, Allée François Clerf		
ESCAUTPONT	Rue du Vieux Cimetiére, rue Jean Jaurès, rue Emile Tabary, rue Adolphe Wagret, rue Ghesquière		
DOUCHY-LES-MINES	Avenue de la République, Rue Louis Pasteur, rue Jean Jaurès, Rue Mirabeau, Cité Lafayette, Rue Gustave Delory, Rue Camille Desmoulins, Rue Victor Hugo, Rue du 1er Mai, Rue Léon Gambetta, Rue Voltaire, Rue Racine, Rue de l'Abreuvoir, Rue Zola, Rue du 04 Septembre, Rue Lamartine, Rue Danton, Rue Fermentier, rue Pascal, Rue Blanqui, Rue de Musset, Rue de Neuville, Rue de Noyelles, Rue Emile Combes, Rue de Cauchies, Place des Nations, Route de Denain, Chemin Boucaut, Chemin du second Marais		

Rappel des périmètres par communes en fonction du dispositif

HERIN	Rue Suzanne Lannoy-Bin, Rue Voltaire, Rue Danton, Rue et Place Roger Salengro, Rue Auguste Caron, Rue Ferrer, Rue Jean Jaurès, Rue Jacques Prévert, Rue Victor Hugo, Rue Derrière les Hies, Rue Jean Jacques Rousseau jusqu'au croisement rue Pierre Curie, Rue Gustave Delory jusqu'au Coron de la Guerre, rue Pierre Curie, Rue Gabriel Péri
LA SENTINELLE	Avenue Jean Jaurès, Rue Roger Salengro, Rue Charles Basquin, Impasse Pasteur, Impasse Danton, Impasse Diérot, Impasse Montesquieu, Impasse Mirabeau, Rue Marceau
LOURCHES	Rue Anatole France, Rue Albert Cousin, Rue Blanqui, Rue Danton, Rue du Docteur Ernest Coppin, Rue Henri Durre, Rue Jean Jaurès, Rue Léon Gambetta, Rue Carnot, Rue Jules Guesde, Rue Mirabeau, Rue Gustave Delory, Rue Pascal, Rue Pasteur, Rue Socrate, Rue Waldock Rousseau
RAISMES	Rue Henri Durre, Rue Jean Jaurès, Grand Place, Rue Roger Salengro, Rue Léopold Dissart
ROEULX	Rue Henri Durre, Rue Chesquière, Rue Voltaire, Rue Gilbert Cotte, Rue Emile Zola, Rue Condorcet, Rue Jean Jaurès, Rue Raoul Briquet, Rue Arthur Lamendin, Rue de la Gare, Rue Jean-Baptiste Lebas, Rue de l'Égalité, Rue de la République, Rue Carnot, Rue Séraphin Cordier
SAINT AMAND LES EAUX	Toute la commune
TRITH-SAINT-LEGER	Rue Gustave Delory, Rue Eugène Ducloux, Rue de l'Égalité, Rue Victor Hugo, Rue Jules Massenet, Rue Voltaire, Rue Gaston Griset, Rue Ernest Cuvellette
WALLERS-ARENBERG	Rue Jean Jaurès, Rue Mathéot, Rue Emile Zola, Rue Marcel Danna, Rue Gustave Delory, Rue Henri Durre, Rue Jules Guesde, Rue Ferrer, Rue Jean Jacques Rousseau, Rue Marcel Serrbat, Rue Pasteur

Adoptée à l'unanimité

23/026 Aides à la pierre : Actualisation de la programmation des logements locatifs sociaux 2023 et pré-programmation 2024

La délibération concerne l'actualisation de la programmation des logements locatifs sociaux pour les deux années à venir.

Parmi les opérations en offre nouvelle en cours de développement sur le territoire : 6 opérations ont été déposées, portant à 263 logements neufs répartis sur 5 communes fléchées pour les 2 prochaines années.

1 opération de démolition et 9 opérations de réhabilitations sont également ciblées pour un volume de 609 logements dont 508 logements miniers.

Le Conseil Communautaire décide :

- d'établir la programmation 2023 et la pré-programmation 2024 des aides à la pierre, conformément au tableau ci-dessous :

PROGRAMMATION CAPH "Aides à la pierre" 2023 - PRE PROGRAMMATION 2024
Conseil Communautaire du 6 février 2023

Production neuve							
Code Projet	COMMUNES	Adresse	Maître d'ouvrage	Nb PLA	Nb PLUS	Nb PLS	Nb PSLA
886	DENAIN	NPNRU C15 Nève	PARTENORD HABITAT	15	31	0	0
891/892	DOUCHY-LES-MINES	ZAC des Prouettes - Phase 2	CLESENCE	14	26	6	0
451/823	HERIN	Rue Hilaire Moreau	PARTENORD HABITAT	4	5	3	0
885	LA SENTINELLE	Rue Henri Durre - Le Vignoble	SIGH	11	26	0	0
218	LA SENTINELLE	Les Iols des Montagnes	Les Maisons de Marianne (CLESENCE)	21	30	10	0
895	TRITH SAINT LEGER	Rue des Peupliers	CLESENCE	20	35	6	0
				65	153	25	0

263

Réhabilitation					
Code Projet	COMMUNES	Adresse	Maître d'ouvrage	Nb PAM	Nb PALULOS ERBM
856	DENAIN	Cités Bellevue et Chabaud Latour	MAISONS & CITES	0	28
893	DENAIN	Cité Sabatier	SIA HABITAT	0	24
324	ESCAUTPONT	Cité Brunehaut	SIA HABITAT	43	110
867	RAISMES	Rue du Cimetière	SIGH	2	0
898	RAISMES	Sabatier - Phase 3	MAISONS & CITES	0	118
899	RAISMES	Sabatier - Phase 4	MAISONS & CITES	0	121
868	ST AMAND LES EAUX	17 rue du Haut Pont	SIGH	1	0
869	THIANT	Résidence Marc Larvin	SIGH	55	0
894	WALLERS-ARENBERG	Cités de la Drève et Bosquet	MAISONS & CITES	0	107

609

Démolition				
Code Projet	COMMUNES	Adresse	Maître d'ouvrage	Nb Logement
866	ESCAUDAIN	Cité Schneider - Ph2	MAISONS & CITES	4

Le nombre de logements et le type de financement correspond à la demande du Maître d'ouvrage et aux remarques éventuelles des communes
Le nombre de logements et le type de financement sont susceptibles d'évoluer jusqu'au dépôt du dossier de financement

Adoptée à l'unanimité

23/027 Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) de La Porte du Hainaut - Quartier d'Intérêt National "Centre" à Denain : Mise en place d'une Opération de Restauration Immobilière (ORI) dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH RU) - Procédure

Dans le cadre du Programme National de Renouvellement Urbain « Centre » à Denain, le Conseil Communautaire a approuvé, par délibération n°21/285 en date du 13 décembre 2021, la mise en place d'une Opération de Restauration Immobilière (ORI) sur les immeubles suivants situés sur la commune de Denain afin d'obtenir leur réhabilitation en vue des enjeux qu'ils les caractérisent : vacance de longue durée, dégradations importantes, positionnement stratégique au regard du projet urbain, l'inaction historique des propriétaires.

1	17 avenue Jean Jaurès	BH0610	54 m ²
2	19 avenue Jean Jaurès	BH0611	54 m ²
3	21 avenue Jean Jaurès	BH0575	191 m ²
4	24 avenue du Maréchal Leclerc	BH0576 – BH0577	72 m ²
5	9 rue Jules Mousseron	BH1273	72 m ²
6	42 rue Ludovic Trarieux	AL0973	186 m ²
7	46 rue Ludovic Trarieux	AL0972	84 m ²
8	152 rue de Villars	BH1156	285 m ²
9	174 rue de Villars	BH0628	189 m ²
10	2 rue Marcel Fontaine	BH0629	172 m ²
11	33 rue Désandrouins	BH0308	101 m ²
12	115 rue de Villars	BH0330	60 m ²
13	24 rue Duysburgh	AL1389	60 m ²
14	26 rue Duysburgh	AL 1390 – AL 1391 – AL1392	70 m ²
15	28 rue Duysburgh	AL1393	51 m ²

Il s'agit ici de préciser les aspects de la procédure à mettre en place à savoir de réaliser simultanément ces deux enquêtes. Cela permet ainsi d'accélérer et de simplifier le déroulement de la procédure. Aussi, le dossier d'enquête parcellaire sera transmis au Préfet en même temps que le dossier d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP).

Le Conseil Communautaire décide :

- de confirmer les dispositions de la délibération du Conseil Communautaire n°21/285 du 13 décembre 2021 autorisant notamment le Président à solliciter du Préfet pour la mise à l'enquête publique des immeubles précités ci-dessus, en vue de la Déclaration d'Utilité Publique (DUP).
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter du Préfet le lancement conjoint de l'enquête publique et de l'enquête parcellaire pour la prise d'un arrêté de cessibilité.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

23/028	Dispositif "Savoir rouler à vélo" (SRAV) : Mise en place sur le territoire de La Porte du Hainaut en partenariat avec le Comité Départemental Olympique et Sportif 59 (CDOS)
---------------	---

Cette délibération a pour but d'acter la mise en place du dispositif 'Savoir Rouler à Vélo' dans les écoles du territoire de La Porte du Hainaut.

Ce projet est mené conjointement par La Porte du Hainaut, le Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) 59 et les écoles du territoire s'étant portées volontaires pour la mise en place de ce dispositif, soit 27 écoles représentant 63 classes pour 1 384 élèves au titre de l'année scolaire 2022/2023.

Le dispositif sera supporté financièrement par le CDOS 59. La partie supportée par La Porte du Hainaut est éligible à des subventions de la part de Génération Vélo.

La mise à disposition du matériel sera quant à elle assurée par la CAPH avec son parc de matériel sportif.

Le Conseil Communautaire décide :

- de retirer pour cette délibération la délégation de compétences au Bureau formalisée par la délibération n°22/104.
- de s'inscrire dans le dispositif gouvernemental du « Savoir Rouler à Vélo » en soutenant l'organisation portée par le Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) 59 sur le territoire de La Porte du Hainaut, dans les conditions fixées ci-dessus.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre l'ensemble des engagements juridiques et comptables correspondants et notamment à signer la convention de partenariat avec le CDOS et ses éventuels avenants sans incidence financière.

Adoptée à l'unanimité

23/029	Approbation du Règlement Budgétaire et Financier 2020/2026 de La Porte du Hainaut
---------------	--

Cf. Annexe 3

Au 1^{er} janvier 2021, la CAPH a adopté la nomenclature budgétaire et comptable M57.

La réglementation prévoit que dès l'adoption de la M57, un règlement budgétaire et financier soit adopté pour le mandat.

Afin d'être en mesure d'inclure les règles de gestion propres au Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) et à la gestion pluriannuelle des crédits du nouveau mandat, la production de ce règlement a été décalé et vous est proposé à cette séance.

Le règlement budgétaire et financier permet de partager les règles budgétaires et financières qui s'appliquent à l'ensemble de la sphère publique et plus particulièrement aux EPCI et communautés d'Agglomération.

Il permet aussi de préciser les règles de gestion propres à la CAPH et d'en faire un référentiel commun, élément d'une culture de gestion partagée.

Le Conseil Communautaire décide :

- d'adopter le Règlement Budgétaire et Financier de La Porte du Hainaut pour le mandat 2020/2026.

Adoptée à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Pour rappel, les prochaines dates à retenir pour le calendrier des assemblées délibérantes :

- ✓ Bureau du 3 avril 2023 de 16h30, suivi du Conseil à 18h00 en salle du Léaud sur le Site Minier de Wallers-Arenberg.

Fait à Wallers, le lundi 6 février 2023

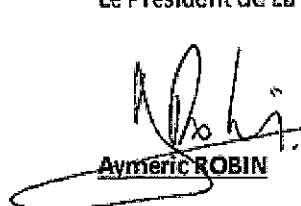
Affiché et publié le - **9 FEV. 2023**


13/02/2023

Aymeric ROBIN

Président de La Porte du Hainaut

Le Président de La Porte du Hainaut


Aymeric ROBIN


La Porte
du Hainaut
Communauté d'Agglomération
Site Minier de
Wallers-Arenberg

